

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°74-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/11/2020
Présents	21
Absents	2
Procuration	1
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du deux novembre deux mille vingt, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **six novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric.

Procuration : LE MINEZ Monique à DILLON Valérie.

Absents : LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Réfection de la toiture de la halle – Modification du plan de financement

En 2019, la commune de Mirepoix avait sollicité des subventions auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège pour financer la réfection de la toiture de la halle.

Or, cette opération s'avère plus coûteuse que l'estimation initiale qui s'élevait à 72 000 € H.T.

Il convient donc de modifier le plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires.

Ancien plan de financement – Adopté par la délibération n°07-2020 (séance du 31/01/2020)

Réfection de la toiture de la Halle	HT
Montant des travaux selon devis joint	72 247.83
Demande subvention État : 30 % au titre de la DETR 2020 (équipements culturels, grosses réparations) Ordre de priorité 1 – Toiture Halle	21 674.35
Demande subvention Région : 20 %	14 449.57
Demande subvention Département : 20 %	14 449.57
Total des subventions demandées	50 573.49
Reste à charge de la commune (30%)	21 674.34

Nouveau plan de financement proposé (sous réserve des notifications de subventions)

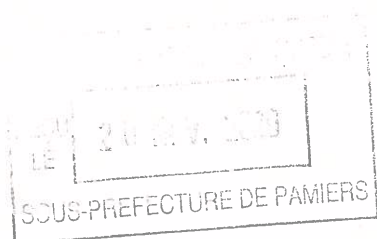
Réfection de la toiture de la Halle	HT
Montant des travaux	143 990.11
Demande subvention État : 30 % au titre de la DETR 2020 (équipements culturels, grosses réparations) Ordre de priorité 1 – Toiture Halle	43 197.33
Demande subvention Région	14 449.57
Demande subvention Département	14 449.57
Total des subventions demandées	72 096.57
Reste à charge de la commune (30%)	71 893.54

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la nouvelle estimation du coût de réfection de la toiture de la halle ;
- **Adopte** la modification du plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander d'autres subventions aux partenaires financiers ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Xavier CAUX

